

RENTRÉE SCOLAIRE (rentrée échelonnée)

LUNDI 4 SEPTEMBRE

Classes de 6° de 9h à 16h30

Classes de 5°, 4° et 3° de 13h30 à 16h30

Ne pas apporter toutes les fournitures le jour de la rentrée.

Les élèves de 5ème devront venir avec leur iPad.

La distribution des iPad pour les élèves 6^{èmes} se déroulera le Lundi 4 septembre après-midi.

Les élèves de 6^{ème} devront être présents le mercredi 6 septembre pour la journée d'intégration.

Reprise des cours le Mardi 5 Septembre 8H00 pour tous.

Les services de restauration seront assurés à partir du Lundi 4 Septembre 2023 pour les 6°. L'étude du soir pour tous les niveaux.

ORGANISATION SCOLAIRE

- Jours complets de classe

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi

- Demi journée de classe

Mercredi matin pour les classes de 4° et 3°

HORAIRE DES CLASSES

Matin 8H à 11H50

Après-midi 13H30 à 16H30

Veillez respecter ces horaires.

Toute absence devra être signalée le matin avant 10h ou l'après-midi avant 14h.

Toute sortie exceptionnelle devra être notée sur le carnet de liaison et visée par la vie scolaire.

Aucun message ni affaires personnelles ne seront transmis aux élèves par l'intermédiaire du secrétariat.

Pensez à informer vos enfants qu'en cas de retard de votre part, il a la possibilité de venir à l'accueil (ouvert non stop de 7H30 à 18H00) qui prendra les dispositions nécessaires.

REUNION PARENTS-PROFESSEURS :

Des réunions parents-professeurs sont organisées dès la rentrée. Elles se dérouleront à l'auditorium en fin de journée.

6EME 1-2-3 : Lundi 11 septembre

6EME 4-5-6 : Mardi 12 septembre

5EME : Jeudi 21 septembre

4EME : Mardi 19 septembre

3EME : Lundi 18 septembre

ETUDE SURVEILLÉE FACULTATIVE :

De 16H45 à 18H15 (fermeture de l'Etablissement à 18H20). Seule une sortie sera autorisée à 17H45. **Inscription à l'année ou achats de tickets.**

Les services de la demi-pension et de l'étude surveillée fonctionneront **dès le premier jour de la rentrée.**

SUIVI SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

A la mi-trimestre, vous pourrez consulter un relevé de notes, en fin de trimestre, le bulletin trimestriel. Si vous constatez un manque de travail ou d'attention de la part de votre enfant, **contactez au plus vite le professeur principal ou le responsable de niveau.** Je vous demande aussi de lire avec la plus grande attention le règlement intérieur du carnet de liaison que votre enfant vous présentera en début d'année scolaire. Nous comptons sur vous :

- pour l'aider à le respecter

- pour veiller à **la tenue vestimentaire de votre enfant, sa tenue en général**, qui doivent impérativement être **convenables**

- pour respecter les règles de politesse et de savoir vivre

Nous rappelons aux familles qu'il est interdit d'utiliser les téléphones portables et les montres connectées dans l'enceinte de l'établissement.

PRONOTE

Le logiciel PRONOTE est l'outil de communication principal de l'établissement. Pour les nouveaux, il vous sera fourni un identifiant et un mot de passe (parent et élève) afin de consulter sur internet les résultats, les absences et les informations. Aucun bulletin ni aucun courrier ne sera envoyé par la poste mais par mail.

ASSURANCE SCOLAIRE

En ce qui concerne l'individuelle accidents (la responsabilité civile étant couverte par votre contrat multirisques habitation), **l'établissement adhère à la Mutuelle St Christophe** (contrat global pour l'enseignement catholique), (voir feuille en annexe).

COMMUNICATION

Vous pouvez consulter le site de l'établissement à l'adresse www.saintjeanperpignan.org, mis à jour régulièrement.

La page Facebook est aussi mise à jour régulièrement.

Pour la consulter : <https://www.facebook.com/saintjeanperpignan>

Une plaquette sera distribuée à tous les élèves courant Octobre 2023.

TRANSPORT SCOLAIRE DU COLLÈGE

La Société SANKEO pour les villages d'Agglomération, documents téléchargeables à l'adresse : www.sankeo.com.

LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

- 1) **Pour les 4èmes et 3èmes, LES LIVRES SCOLAIRES SONT PRÊTÉS PAR** l'établissement. Ils sont distribués aux élèves le jour de la rentrée. **Les élèves sont invités à en prendre le plus grand soin (les couvrir, inscrire le nom à l'intérieur, ne pas les détériorer...)**. En début d'année scolaire, vous devrez renseigner l'état de chaque livre prêté à votre enfant. Pour les 6èmes et 5èmes, les livres seront mis à disposition sur les iPad.

- 2) **VENTE DES FOURNITURES SCOLAIRES :**

Mardi 29 Août de 17h à 20h et Mercredi 30 Août de 8h à 12h.

Comme chaque année et pour rendre service aux familles, l'école organise une vente des fournitures scolaires (**poche complète uniquement**) : **paiement par chèque** à l'ordre de l'OGEC St Jean. Ceux qui ne souhaitent pas acheter la poche complète à l'école pourront consulter la liste sur notre site internet **le jour de la vente**.

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI- PENSION

Une facture annuelle sera remis aux élèves courant Octobre 2023. La grande majorité des familles optent pour le prélèvement automatique en 9 fois.

Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (15 jours consécutifs minimum avec certificat médical). **Veillez signaler tout changement de régime 1 mois à l'avance, avant la fin du trimestre par courrier ou par mail à l'adresse suivante : comptabilite@saintjeanperpignan.org**

Pour les repas occasionnels : les tickets ne sont pas vendus à l'unité mais au carnet de 10, au prix de 75 €. **A titre exceptionnel** un ticket peut être vendu à l'unité au prix de 8 €.

Aucun règlement en espèces ne sera accepté ni à l'entrée du réfectoire, ni dans les classes.

GESTION DES COURRIERS

Tous les courriers et bulletins scolaires seront publiés sur PRONOTE. Aucun courrier ne sera envoyé par la poste. Vous devrez consulter régulièrement votre compte. Nous vous conseillons d'installer l'application sur votre téléphone.

INSCRIPTIONS 2024-2025

Pour les inscriptions des frères et sœurs des enfants déjà dans l'école il faut contacter le secrétariat à partir du 4 septembre 2023.

Jean-Pierre MARION
Chef d'établissement coordinateur